

REPUBLICQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 20/12/2024
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 20/12/2024
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 20/12/2024
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20241216-2024DEC16_347-DE
		3.2.1
		Aliénations Biens immobiliers

DEPARTEMENT  
DU GERS  
....  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLICQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

12

Séance Publique ordinaire du **16 décembre 2024**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 6 décembre 2024, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

Mme Sylvie ACHÉ  
Mme Sylvie COUDERC  
M. Loïc DÉANGLES  
Mme Laurianne DUCASSÉ  
Mmes Françoise LACAPERRE

**Ont donné procuration :**

Mme Sylvie ACHÉ à M. Pascal ANDRADA  
M. Loïc DÉANGLES à M. Joël VAN DEN BON  
Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE  
Mmes Françoise LACAPERRE à M. Jean-Yves DELACOSTE

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire : M. Frank GOBBATO**

**Objet : Point d'apport volontaire (PAV) - Proposition d'acquisition des parcelles sises au lieu-dit « Labordeneuve »**

**RAPPORTEUR :** Jean-Yves DELACOSTE, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, de l'habitat et de la mise en valeur du patrimoine historique du bâti

Dans le cadre de l'installation des points d'apports volontaires, la commune se doit d'être propriétaire des terrains d'assise.

Aussi, afin de répondre à cette obligation, Monsieur  
aux élus d'acquérir les parcelles cadastrées BO n° 161 et  
« Labordeneuve », propriété de l'indivision. BORDES, d'  
de 82 ca et 22 ca au prix de 0,80€/m<sup>2</sup>.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024  
Reçu en préfecture le 20/12/2024  
Publié le 20/12/2024  
ID : 032-213202088-20241216-2024DEC16\_347-DE

Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal** à l'unanimité, décide

- d'approuver l'acquisition auprès de l'indivision BORDES, des parcelles cadastrées BO n° 161 et BO n° 163, d'une contenance respective de 82 ca et 22 ca au prix de 0,80 € le m<sup>2</sup> soit 83,20 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant et tous documents afférents à cet achat.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,  
Frank GOBBATO

Le Maire,  
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 20 DEC. 2024  
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 20 DEC, 2024